

Délibération n°  
2024.013

Séance du 02/07/2024  
N° ordre : 01



**Nombre de membres**

- En exercice : 9
- Présents : 7
- Excusés : 2
- Votants : 8  
dont 1 pouvoir

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

POUR	8	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

**OBJET :**

**ATTRIBUTION  
D'AIDES SOCIALES**

Certifiée exécutoire

Date de publication et de  
notification : 04/07/2024

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)  
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le deux juillet deux mil vingt-quatre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.  
Date de convocation du Conseil d'Administration : 27 juin 2024

**PRESENTS :** Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, André CHASTAN, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Nadine FEUILLADE, Marie-Odile MORIN.

**EXCUSES :** Lydie FERNANDES, Éric ESCLAFER (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE).

**SECRETAIRE :** Élisabeth DEJEAN

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2020.015 du 30/11/2021 approuvant le règlement communal d'aide facultative.  
Considérant le règlement communal d'aide sociale facultative ainsi approuvé ;  
Vu les dossiers de demandes d'aides proposés par l'Assistante sociale ;  
Vu l'exposé de Madame la Vice-présidente du C.C.A.S sur ces dossiers ;  
Au vu des éléments des dossiers et après les avoir examinés, le C.C.A.S :

- **DECIDE d'attribuer les aides financières suivantes :**

N° Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant attribué	VERSEMENT DIRECT AU CREANCIER
AS2021/006	Cantine/Garderie	212,84 €	TRESOR PUBLIC
AS2021/022	Cantine	248,60 €	ADAPEI Corrèze / IME de Puymaret
AS2024/003	Charges : eau	143,00 €	NOALIS
AS2024/005	Electricité/Gaz	203,80 €	ENGIE

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 2 juillet 2024,

Le Président,



Alain LAPACHERIE